



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 28152

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la très faible proportion des jeunes de moins de vingt-cinq ans dans les métiers du secteur du bâtiment et des travaux publics. En effet, les jeunes de moins de vingt-cinq ans ne représentent que 6 % des professionnels de ce secteur essentiel et générateur d'emplois. Il le prie donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin d'inciter les jeunes à s'orienter davantage vers ces différents métiers afin, à long terme, de pouvoir palier le manque de main-d'oeuvre dans cette filière.

Texte de la réponse

La valorisation auprès des élèves et de leurs parents des formations professionnelles, dont celles menant notamment aux métiers du secteur du bâtiment et des travaux publics, fait partie des préoccupations du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, qui a déjà développé à cet égard un certain nombre d'initiatives et a souhaité poursuivre leur développement à la rentrée scolaire de septembre 2003. Ainsi, en ce qui concerne l'ensemble de nos partenaires du secteur du bâtiment et des travaux publics, des accords et des conventions-cadre de coopération ont été signés visant notamment à développer l'information et l'orientation auprès des élèves, par des actions conduites au niveau national et local. D'ores et déjà, la Fédération française du bâtiment (FFB), la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), l'Association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France, la Fédération des compagnons du bâtiment, le Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCABTP) sont mobilisés sur ces questions. D'une manière plus générale, l'amélioration de la préparation à l'entrée dans la voie professionnelle, de l'information et de l'orientation qui a été présentée comme prioritaire, a fait l'objet de mesures spécifiques dès la rentrée scolaire. Une diversification des parcours de formation avant la fin du cycle d'orientation du collège, s'appuyant sur des dispositifs d'alternance, est ainsi proposée à l'attention d'élèves ayant au moins 14 ans, où seront combinés enseignements au collège et découverte des métiers en ateliers ou périodes en lycées professionnels et en entreprise. Le nombre de collèges implantant des dispositifs en 4e a été fortement augmenté. La parution du décret relatif à l'accueil des mineurs en entreprise devrait, à cet égard, favoriser la tâche des chefs d'établissement et de leurs équipes. De même, les classes de 3e préparatoires à la voie professionnelle connaîtront cette année un développement significatif. Celles-ci visent à aider les élèves n'envisageant pas la poursuite d'études générales, à construire ou affiner un projet d'orientation vers la voie professionnelle. Enfin, des dispositifs visant à améliorer l'information pour une « orientation positive » des collégiens sont en développement : au niveau des bassins de formations, collèges et lycées professionnels sont incités à se rapprocher de différents partenaires, pour organiser l'information des enseignants, des parents et des élèves et ce, dès le début du collège, sur les métiers auxquels préparent les formations professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28152

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8589

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 704